

Dossier de presse

Date de la dernière mise à jour : 26 avril 2011

La marque ECO Artisan® : pourquoi et comment L'artisanat du bâtiment face aux objectifs du Grenelle

Sommaire :

1/ Le Grenelle de l'environnement : rappel des enjeux et des mesures phares pour le secteur du bâtiment

- Cadre général et objectifs fixés par les lois Grenelle
- Les ECO Artisans : la solution apportée par le secteur aux exigences du Grenelle
- L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), le moteur de l'impact-Grenelle

2/ La marque ECO Artisan® : répondre aux défis du Grenelle et préparer les marchés de demain

- Les ECO Artisans, nouveaux acteurs de la rénovation thermique
- L'ECO Artisan®, comment ça marche ?
 1. Des engagements clairs et à la hauteur des enjeux
 2. Comment devient-on ECO Artisan® ? Une sélection rigoureuse et impartiale
- Une marque-repère pour les particuliers et les maîtres d'ouvrage collectifs

3/ L'ECO Artisan® sur le terrain

- Portraits de professionnels
- Paroles d'ECO Artisan®
- Les ECO Artisans : chiffres du terrain

4/ Interviews

- Jean-Marie Carton, représentant de l'artisanat pour le Grenelle et membre du comité de suivi
- « Etre ECO Artisan® dans les métiers de... » : à la CAPEB, les présidents d'UNA et la présidente de la CNFA témoignent

5/ Annexes

- L'examen d'obtention de la marque ECO Artisan®
- Les deux logiciels professionnels d'évaluation thermique : CAP ENERGY et CUBE

Contacts Presse :

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr



1. Le Grenelle de l'environnement : rappel des enjeux et des mesures phares pour le secteur du bâtiment

▪ Cadre général et objectifs fixés par les lois Grenelle

La petite histoire du Grenelle

En octobre 2007, le Grenelle de l'environnement a réuni, pour la première fois, l'État et des représentants de la société civile autour de la question du développement durable. Son objectif : définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable.

A l'origine de 46 % de la consommation d'énergie finale, soit 123 millions de tonnes de CO₂ par an, le bâtiment est en France le secteur le plus énergivore. C'est pourquoi il a fait l'objet d'une attention particulière des groupes de travail du Grenelle.

Au titre de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA), la CAPEB a participé à deux groupes de travail : "Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie" et "Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi".

Un cadre législatif pour agir

Votée à la quasi-unanimité en février 2009, la loi Grenelle I ou « Loi d'orientation et de programmation du Grenelle de l'environnement » avait pour vocation de faire

valider par le Parlement les « principes fondateurs » du Grenelle de l'environnement.

Dans la foulée, le « Plan Bâtiment Grenelle » a été mis en place afin de piloter la mise en œuvre et le déploiement des mesures spécifiques au bâtiment, et en particulier le programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Parmi les principaux objectifs du Grenelle figurent en effet l'amélioration énergétique du parc résidentiel existant (sur 31,3 millions de logements, les 2/3 datent d'avant 1975) et le passage à la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour les logements neufs d'ici 2012. **L'enjeu est de réduire de 38 % la consommation énergétique du parc de logements existants d'ici 2020, pour atteindre 150 kWh ep/m²/an contre 250 kWh ep/m²/an aujourd'hui.**

Beaucoup plus technique, la loi Grenelle II (« Loi portant engagement national pour l'environnement »), précise les mesures et dispositifs susceptibles de permettre d'atteindre les objectifs du Grenelle I. L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi le 11 mai 2010.

▪ Les ECO Artisans : la solution apportée par le secteur aux exigences du Grenelle

Les artisans du bâtiment assurent 78 % du marché de la rénovation en France. Leur position privilégiée de « conseillers de proximité » des particuliers fait d'eux les principaux prescripteurs de la révolution verte initiée par le Grenelle.

A ce titre, ils doivent relever plusieurs défis : s'informer sur les nouvelles techniques et produits innovants pour conseiller la clientèle, se former techniquement pour rester compétitifs sur le champ de la mise en œuvre, se regrouper entre corps de métiers pour apporter une réponse globale d'éco-réhabilitation aux particuliers et enfin garantir l'assurabilité de ce qui précède.

Pour répondre à ces enjeux, l'artisanat du bâtiment se dote d'un réseau national de professionnels qualifiés et mobilisés autour des problématiques de la rénovation énergétique : les ECO Artisans®.

En avril 2009, le Ministère de l'écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a signé avec la CAPEB une convention sur le déploiement du programme ECO Artisan®, apportant ainsi son soutien officiel à la démarche.

A terme, **17,7 millions de maisons individuelles et 13,6 millions de logements collectifs** sont concernés par le chantier de rénovation énergétique du parc résidentiel. A raison de 15 000 à 20 000 € de travaux en moyenne par foyer, la CAPEB estime ce marché à **600 milliards € d'ici 2050.**

Généralisant 200 000 nouveaux emplois directs, pérennes et non délocalisables, les embauches dans le domaine de la rénovation thermique pourraient plus que compenser les pertes d'emplois dans le secteur de la construction neuve.

▪ L'Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), le moteur de l'impact-Grenelle

Éco-PTZ, qu'est-ce que c'est ?

Mesure-phare du Grenelle, le prêt à taux zéro, adopté en 2009, vient compléter la gamme des outils financiers incitatifs existants pour les rénovations dans le bâtiment. Ce nouvel instrument incitatif devra permettre d'accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Il peut être attribué **sans conditions de ressource** à tout particulier souhaitant entreprendre des travaux de rénovation visant à réduire la consommation énergétique de son logement. D'un montant maximal de **30 000 €**, il est **cumulable avec le crédit d'impôts** (cumul autorisé pour tout foyer imposé à hauteur de 45 000 € maximum) sur les équipements sources d'économies d'énergie. Pour les foyers modestes, l'éco-PTZ est également cumulable avec l'éco-subvention proposée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), à travers laquelle l'Etat peut verser de 20 % à 35 % du montant des travaux, dont une partie dès le début des travaux. Depuis fin 2010, l'éco-PTZ peut également être cumulé avec le PTZ+ si celui-ci concerne l'acquisition d'un logement ancien incluant la réalisation de travaux d'amélioration énergétique.

Cette mesure est particulièrement importante aux yeux de la CAPEB : selon Patrick Liébus, son Président, « *Même si les Français sont de plus en plus sensibles à la thématique environnementale, entreprendre des travaux d'isolation ou de modernisation de leur système de chauffage reste un cap à passer quand le pouvoir d'achat est au plus bas. L'éco-prêt à taux zéro permet de lever cette barrière financière.* »

Une charte pour en assurer le succès

Le 26 février 2009, la CAPEB a signé avec l'État et les banques une charte d'engagement pour une mise en œuvre efficace de l'éco-PTZ.

L'objectif est d'atteindre 200 000 rénovations avant fin 2010, 240 000 en 2011 et 320 000 en 2012. En signant cette charte, la CAPEB a pris plusieurs engagements : sensibiliser et conseiller les particuliers sur les travaux pertinents ; amener l'ensemble des artisans à se former aux nouvelles techniques de mise en œuvre liées à la rénovation thermique.

2010, un bilan en demi-teinte

Après un très bon démarrage en 2009 (près de 3 milliards d'euros de travaux de rénovation générés en un an), le déploiement de l'éco-PTZ s'est révélé décevant sur l'année 2010.

En janvier 2011, le Plan Bâtiment Grenelle a annoncé 150 000 éco-PTZ signés au total alors que l'objectif affiché était de 200 000. Le rythme des signatures est passé de 9 à 10 000 prêts par mois en 2009 à environ 6 500 en 2010. La crise économique qui a durement impacté le budget des ménages fait figure de principale cause de ce ralentissement. Le fait que les banques n'aient pas toujours joué le jeu, invoquant la complexité du dispositif, a également représenté un frein dans le développement de ce prêt aidé. Enfin, une communication insuffisante du gouvernement à destination du grand public pourrait expliquer le résultat décevant d'une mesure pourtant très prometteuse.

Une réforme annoncée lors des JC 2011

Lors de la séance de clôture des 4^e Journées de la Construction de la CAPEB le 8 avril 2011 à Lyon, Benoist Apparu, secrétaire d'État en charge du logement a annoncé la prochaine réforme du système d'aide aux travaux d'amélioration énergétique. Objectif : mettre en place un dispositif simplifié qui remplacerait l'éco-PTZ et les crédits d'impôt développement durable d'ici la fin 2011.



Eco-PTZ et crédit d'impôt, mode d'emploi

Le guide présente les 3 dispositifs fiscaux auxquels les ménages ont potentiellement accès pour financer leurs travaux d'amélioration énergétique : l'éco-PTZ, le prêt LDD (« Livret Développement Durable ») et le crédit d'impôt sur les équipements sources d'économies d'énergie.

Les artisans apporteront ainsi aux particuliers des réponses précises sur les conditions d'éligibilité, les montants et le type de travaux concernés.

Une annexe propose les formulaires-types à remplir par les particuliers pour monter leur dossier de prêt.

2. La marque ECO Artisan® : répondre aux défis du Grenelle et préparer les marchés de demain

Sous l'impulsion du Grenelle et en particulier de l'éco-PTZ, le chiffre d'affaires de l'entretien-rénovation thermique devrait plus que doubler d'ici 2012, pour atteindre 18 à 22 milliards € / an. Cet accroissement nécessite la mise en place d'un véritable réseau d'artisans compétents en performance énergétique à travers tout le territoire. Telle est l'ambition du dispositif ECO Artisan®. Au 25 janvier 2011, on comptait 1889 artisans de la marque.

■ Les ECO Artisans, nouveaux acteurs de la rénovation thermique

La genèse de la marque

Créée par la CAPEB, la marque ECO Artisan® vise à différencier et valoriser les artisans capables de répondre aux enjeux de la rénovation énergétique énoncée par le Grenelle de l'environnement. Elle est attribuée aux professionnels présentant des compétences particulières en matière de rénovation thermique. Sa gestion est confiée à l'organisme indépendant Qualibat qui en garantit l'impartialité.

Étape cruciale pour la rénovation thermique des 30 millions de logement qui en ont besoin en France, le dispositif ECO Artisan® aide les entreprises du bâtiment à évoluer dans leurs métiers et leurs compétences.

Pour Patrick Liébus, « *Les particuliers sont demandeurs de conseil global en matière de travaux liés à la rénovation thermique de leur logement. Répondre à leur demande implique une réelle coordination des professionnels qui doivent adopter une démarche intégrée. Plus qu'une simple marque, l'ECO Artisan® préfigure une véritable méthode de travail en réseau, qui doit permettre aux artisans d'échanger sur les chantiers en instance, de se rencontrer et de partager leur expérience* ».

Un réseau national de professionnels indépendants

Via la marque ECO Artisan®, ces artisans « verts » ont plus que jamais un rôle de conseil auprès des particuliers sur les travaux à réaliser.

Ils sont bien entendu capables de réaliser, dans leur corps de métier, les travaux préconisés, d'en contrôler la qualité et, le cas échéant, d'orienter leurs clients vers les autres corps de métiers concernés.

Ils ont également pour mission d'informer leurs clients sur les aides financières mises en place par le gouvernement et en particulier l'éco-PTZ.

La formation des ECO Artisan®

La mise en place d'un tel réseau impose aux artisans de se former pour acquérir toutes les compétences nécessaires dans le domaine de la performance énergétique.

Les modules de formations FEE Bat (1, 2 et 3) s'accordent avec le dispositif ECO Artisan® et sont disponibles partout en France. Financées par les fournisseurs d'énergie, ces formations n'impliquent pas de coûts supplémentaires pour l'entreprise. Fin 2010, on comptait déjà près de 28 000 stagiaires formés dans ce cadre.

Si elles ne sont pas obligatoires pour obtenir la marque ECO Artisan®, ces formations sont fortement recommandées et concernent tous les corps de métiers.

Les CAPEB départementales, relais de la marque auprès des artisans

ECO Artisan® représente également de nouveaux services, offerts par les CAPEB à leurs adhérents : un accompagnement aux évolutions du métier, une offre de formation adaptée, des outils d'informations à destination de leurs clients...

Afin d'animer le réseau, deux « ECO-Correspondants » par département joueront le rôle d'ambassadeurs de la marque et de référents ressources pour tous les ECO Artisan®.

Au-delà de leur mission d'information sur le dispositif, les ECO Correspondants seront de véritables "coachs" pour l'entreprise candidate à la marque. Ils l'accompagneront en amont et en aval de l'obtention de l'examen, et seront également en charges de la recherche de financements et de subventions.

▪ L'ECO Artisan[®], comment ça marche ?

1. Des engagements clairs, à la hauteur des enjeux

ECO Artisan[®] relève d'une démarche volontaire et individuelle. La marque est ouverte à l'ensemble des entreprises du bâtiment et repose sur 3 grands engagements vis-à-vis de leurs clients.

Engagement n° 1 :

Proposer une évaluation thermique du logement

L'artisan doit proposer à son client une évaluation des performances thermiques globales de son logement et être capable de la réaliser grâce à un logiciel agréé.

En matière de qualité de services, l'artisan doit fournir cette évaluation dans le délai convenu avec le client, et donner suite à une demande dès le premier contact.

Engagement n° 2 :

Apporter un conseil global en rénovation thermique

En fonction des demandes et des possibilités du client, l'artisan doit lui conseiller des solutions techniques cohérentes pour améliorer l'efficacité thermique de son logement (isolation, menuiseries extérieures, système de chauffage et ECS, énergie, ventilation...).

Son conseil tient compte de la demande et des possibilités financières du client.

Engagement n° 3 :

Réaliser ses travaux et en contrôler la qualité

L'artisan doit proposer des solutions adaptées et efficaces dans son corps de métier, en vue d'optimiser la performance énergétique du bâtiment. Il doit établir des devis avec plusieurs variantes. A l'issue du chantier, il s'engage à vérifier la qualité des travaux réalisés, ainsi que la satisfaction de son client.

En matière de qualité de services, l'artisan devra être clairement identifiable dans ses compétences, fournir son devis dans le délai convenu avec son client et respecter les clauses du devis (ne les modifier qu'avec l'accord du maître d'ouvrage).

2. Comment devient-on ECO Artisan[®] ? Une sélection rigoureuse et impartiale

Etape n° 1 : se rapprocher de sa CAPEB départementale

Dans la CAPEB de son département, l'artisan fait le point sur ses compétences (informations sur l'entreprise, qualifications, formations suivies les 3 dernières années) et ses pratiques en termes de qualité de service. Il vérifie ses connaissances en matière d'efficacité énergétique via un quiz d'auto évaluation en ligne et découvre les logiciels d'évaluation thermique existants. S'il l'estime pertinent, il peut suivre une formation.

Etape n° 2 : passer l'examen pour valider ses compétences

Il s'inscrit et passe un examen sous forme de QCM. S'il réussit, il doit se procurer un logiciel professionnel d'évaluation thermique (reconnu et régulièrement mis à jour) et obtient le label ECO Artisan[®].

Etape n° 3 : « prêter serment »

L'artisan signe la charte ECO Artisan[®] à la CAPEB de son département et s'engage à respecter les 3 règles d'or. Son entreprise devra s'acquitter chaque année de la cotisation des porteurs de la marque (environ 100 € HT).

Etape n° 4 : rendre compte de son activité

L'artisan est audité au cours des 3 ans par un organisme indépendant qui veille au respect des engagements de la marque.

- Une marque-repère pour les particuliers et les maîtres d'ouvrage collectifs

Reconnue par tous, la marque ECO Artisan® est une référence sérieuse et rassurante pour le particulier ou le maître d'ouvrage professionnel qui ne s'y retrouve pas forcément parmi une offre abondante. Faire appel à un ECO Artisan® permet de bénéficier de garanties de qualité.

Les clients peuvent identifier l'ECO Artisan® grâce à une signalétique spécifique.



- Un site internet pour connaître la marque et trouver un ECO Artisan®

Depuis octobre 2010 la marque ECO Artisan a son site internet : www.eco-artisan.net, scindé en deux espaces : l'un pour les professionnels, l'autre pour le grand public.

Véritable plate-forme d'information, le site donne accès à toutes les informations nécessaires aux professionnels pour devenir ECO Artisan® et aux particuliers pour mener à bien leurs travaux de rénovation énergétique.

Un espace réservé aux porteurs de la marque permet de connecter les ECO Artisans entre eux. Le site vient matérialiser ce grand réseau qui permet aux professionnels de mieux se coordonner et d'accéder à de nouveaux marchés dans les territoires.

Jean-Marie Carton, Premier Vice Président de la CAPEB, déclare : « Pour rénover les 31 millions de logements selon les nouvelles normes environnementales, il faut mettre l'offre face à la demande. Notre site crée un espace de rencontre où les particuliers soucieux d'améliorer le confort et la performance énergétique de leur logement peuvent rencontrer des ECO Artisans capables de les informer et conseiller. »

Conçu pour guider et accompagner le particulier depuis la conception de son projet jusqu'à la réalisation finale des travaux en

passant par leur financement, www.eco-artisan.net se veut une référence et un facilitateur.

En quelques clics, les particuliers peuvent trouver les coordonnées d'ECO Artisans grâce à un moteur de recherche multicritères : corps de métier souhaité, types de travaux recherchés et zone géographique d'intervention. Les ECO Artisans gagnent ainsi en visibilité et en accessibilité.

La page d'accueil de l'espace « grand public » :



3. L'ECO Artisan® sur le terrain

■ Portraits de professionnels

Franck Poirel, électricien
Entreprise Contact Elec, Offemont (90)

En plus des installations électriques classiques, Franck Poirel installe des panneaux photovoltaïques. En 2009, cette nouvelle activité lui a permis de réaliser, en deux mois, la moitié de son chiffre d'affaire de l'année précédente.

« On sent un réveil, une prise de conscience chez les particuliers. La demande concernant l'économie d'énergie est en hausse. Des intentions nouvelles émergent. Actuellement, je fais 40 à 50 % de devis supplémentaires dans ce domaine par rapport à l'an passé » témoigne-t-il.

Pour répondre au mieux aux nouvelles attentes de sa clientèle, Franck Poirel a décidé de suivre la formation de la CAPEB du Territoire de Belfort en vue d'obtenir la marque ECO Artisan®.

Thierry Sertillanges, menuisier
Entreprise Un arbre un toit, Ardin (79)

Diplômé d'un Bac commercial et d'un CAP menuisier, Thierry Sertillange s'est associé à Raymond Dieumégard, 40 ans de métier, dans une démarche « créateur-repreneur ». Leur savoir-faire : maisons à ossature bois,

ouvertures bois PVC et aluminium, escaliers, charpentes...

Pour lui, passer l'examen pour devenir ECO Artisan® était la suite logique de sa démarche : « Les métiers du bois sont aujourd'hui associés à l'éco-construction, et les particuliers sont de plus en plus demandeurs de conseils sur les méthodes de construction qui respectent l'environnement. J'avais besoin d'acquérir des compétences complémentaires en la matière afin de faire évoluer ma pratique du métier de menuisier ».

Arielle Brianza, conjointe d'un plombier-chauffagiste à Vivier-au-Court (08)

Arielle fait partie des 16 personnes qui ont déjà suivi la formation de la CAPEB des Ardennes pour obtenir la marque ECO Artisan®.

Elle s'enthousiasme : « Le Grenelle de l'environnement impose de faire des maisons de plus en plus écolos. Avec cette formation, nous allons pouvoir conseiller nos clients sur les économies d'énergie et leur proposer une offre globale en se coordonnant avec les autres corps d'Etat ».

■ Paroles d'ECO Artisans

« ECO Artisan® va valider mes compétences et ma reconnaissance sur le marché. »

Patrice LABLAY - Artisan spécialisé dans la Domotique

« Le fait d'être ECO Artisan® correspond parfaitement à notre conception, répond parfaitement à l'image que nous avons de notre travail, c'est-à-dire une offre globale, un conseil au client personnalisé, quelque chose qui peut pérenniser une entreprise sur des valeurs sûres. »

Franck TARDIVAT - Chauffagiste

« C'est une corde de plus à son arc pour pouvoir se battre et avoir des chantiers supplémentaires. »

Philippe GUERIN - Maçon

« Ce qui va changer ? Je vais pouvoir conseiller mes clients sur les doubles vitrages ou sur l'isolation extérieure. Pour réussir

l'examen, le QCM, j'ai suivi les formations FEE Bat 1, 2 et 3. J'y ai toujours appris quelque chose et j'y ai aimé l'échange entre tous les métiers. Cet échange, c'est primordial. »

Benoit RENOUX - Menuisier

« Je suis fier que la CAPEB soit la première à avoir pensé à développer cette démarche. Longue vie à ECO Artisan ! »

Jean Michel DRAPEAU - Plâtrier carreleur

« C'est un bon moyen de s'exprimer, d'affirmer notre indépendance et nos compétences professionnelles. La marque ECO Artisan® va redonner une jeunesse à mon entreprise. »

Jean Jacques DUSSOUL - Electricien

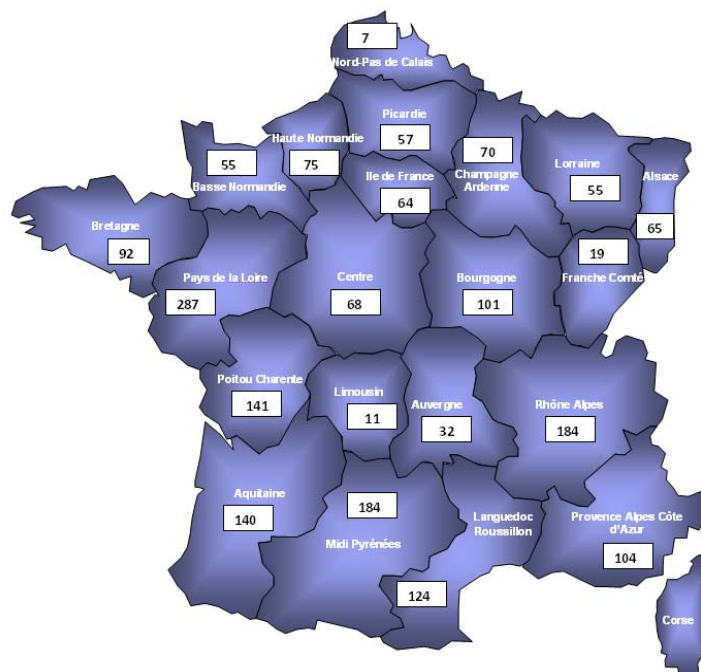
■ Les ECO Artisans : chiffres du terrain (mars 2011)

- 2 000 artisans labellisés ECO Artisan[®], c'est-à-dire ayant
 - réussi le QCM
 - acheté un logiciel professionnel d'évaluation thermique
- 88 départements couverts
- 4 700 artisans inscrits à l'examen depuis mars 2009 avec un taux de réussite à l'examen de 85 %
- 1 900 attestations triennales délivrées par Qualibat

1. Couverture nationale

A ce jour, en France, 88 départements disposent donc déjà d'ECO Artisans labellisés. Le dispositif ECO Artisan[®] assure donc déjà une bonne couverture nationale.

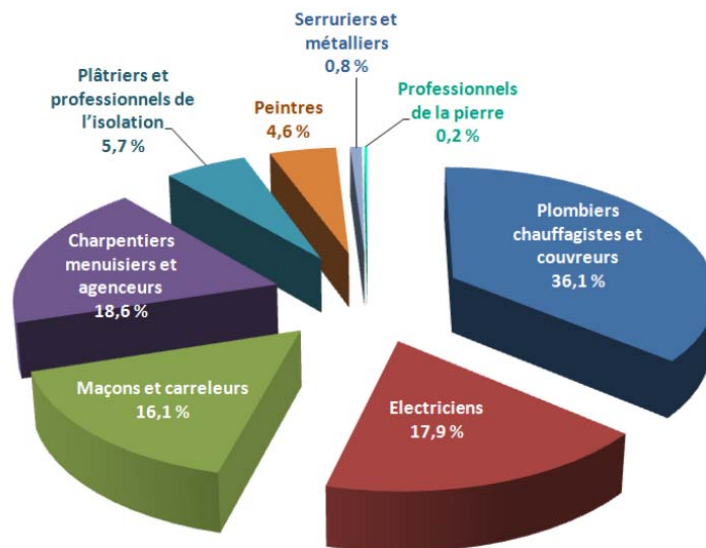
Nombre d'ECO Artisans par régions



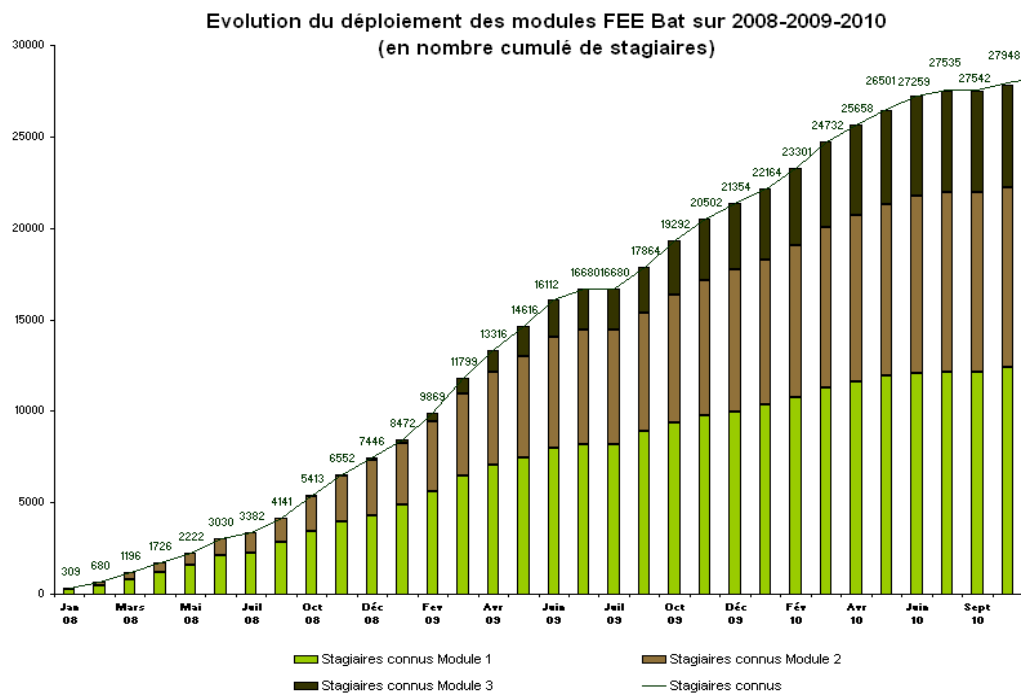
2. Les ECO Artisans par métiers

Au sein d'ECO Artisan[®], la représentation des métiers est assurée de la manière suivante :

- 36,1% de plombiers chauffagistes et couvreurs (CPC)
- 17,9% d'électriciens (3E)
- 16,1% de maçons-carreleurs (MC)
- 18,6% de charpentiers, menuisiers et agenceurs (CMA)
- 5,7% de plâtriers et professionnels de l'isolation (MTPI)
- 4,6% de peintres (PVR)
- 0,8% de serruriers-métalliers (SM)
- 0,2% de professionnels des métiers de la pierre (MP)



A noter : le « vivier » de potentiel futurs ECO Artisans est loin d'être épuisé, puisque sur l'année 2010, 27 948 professionnels ont suivi la formation FEE BAT, et sont donc fortement sensibilisés aux problématiques de performance énergétique du bâti.



4. Interviews

- **Jean-Marie Carton, représentant de l'artisanat pour le Grenelle et membre du comité de suivi**



Jean-Marie Carton,
Premier vice-président de la CAPEB

Sur le long terme, quelles vont être les conséquences du Grenelle de l'environnement pour l'artisanat du bâtiment ?

Le Grenelle est un défi pour faire évoluer nos métiers. La démarche ECO Artisan[®] a été initiée dans le but d'accompagner les professionnels dans cette nécessaire évolution. Et nous n'avons pas d'autre choix que de devenir des ECO Artisans ! Les nouvelles exigences en termes de performance énergétique nous imposent tout d'abord de développer de nouvelles compétences techniques. Mais pas seulement. Tous les artisans devront être capable, quel que soit leur corps de métier, d'évaluer les points d'optimisation du bilan énergétique d'un logement et de proposer des solutions en s'appuyant sur le réseau local des autres ECO Artisans. La segmentation par professions va s'estomper au profit d'une approche globale. Et notre rôle de conseiller auprès des particuliers va s'en trouver renforcé.

« Nous n'avons pas d'autre choix que de devenir des ECO Artisans »

Les artisans sont-ils suffisamment nombreux et formés pour aborder la réhabilitation thermique des bâtiments ?

Les objectifs définis par le Plan Bâtiment Grenelle sont en effet très ambitieux en matière de réduction de la consommation énergétique des bâtiments. Pour y faire face, on estime que 200 000 emplois supplémentaires devront être créés dans le secteur de la rénovation énergétique à horizon 2020. Pour ce qui est de la formation, les artisans, comme les autres, ont besoin d'améliorer leurs compétences dans ce domaine. C'est l'un des défis du dispositif ECO Artisan[®]. Ils ont commencé à le faire depuis début 2008 via le programme FEE-Bat et poursuivent depuis leurs efforts. Nous souhaitons que ce dispositif soit pérennisé et espérons que l'ensemble des fournisseurs d'énergie le rejoindront et accepteront de contribuer financièrement à ces formations. Ces dernières sont capitales pour les nouvelles compétences que nous voulons accoler à nos métiers traditionnels.

Deux ans après sa mise en place, quel bilan tirez-vous de la démarche ECO Artisan[®] ?

Avec le petit recul dont on dispose aujourd'hui, on s'aperçoit que la démarche ECO Artisan[®] est avant tout une démarche pionnière. Son caractère innovant et son succès ont récemment fait des émules au sein du secteur, mais aussi dans d'autres professions. La pertinence du dispositif a d'ailleurs été saluée par M. Jean-Louis Borloo lors du sommet de Copenhague en tant que mobilisation exemplaire face aux enjeux climatiques. Nous allons bien entendu continuer de porter cette démarche dans les années à venir et accompagner les professionnels qui sont de plus en plus nombreux à se mobiliser.

▪ « *Etre ECO Artisan® dans les métiers de...* » :

À la CAPEB, les présidents d'UNA et la présidente de la CNFA témoignent

Jean-Marc Desmedt, UNA Charpenterie Menuiserie :

« Notre activité est directement liée à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, que ce soit au niveau de l'isolation de la toiture, de l'édification de maisons à ossature en bois ou du bardage de façade avec isolation incorporée. Au-delà des techniques que nous mettons en œuvre, le matériau que nous travaillons, le bois, est au cœur de l'éco-construction.



Qu'il soit utilisé en tant que produit (charpente, fenêtre, isolant), dans le processus de recyclage (panneaux de bois) ou en tant que combustible pour générer de l'énergie propre, le bois est en passe de devenir un matériau incontournable dans les bâtiments économes. Afin de limiter au maximum l'empreinte écologique du matériau, nous devons cependant veiller à favoriser les bois peu traités et issus de forêts gérées durablement. »

Alain Roche, UNA Serrurerie Métallerie :

« Le métal présente de nombreux atouts environnementaux : il est durable et recyclable, et permet de lutter contre les déperditions d'énergie à travers de nombreuses applications. Les serruriers et métalliers posent par exemple des fenêtres et des portes à forte inertie thermique, augmentant l'isolation des bâtiments. Car l'isolation d'un bâtiment passe avant tout par ses fenêtres ! Les fenêtres métalliques à double ou triple vitrage évitent les fuites d'air en tirant parti de l'étanchéité naturelle du matériau.



Dans le cas des bâtiments neufs, la pose de ce type de fenêtres est indispensable pour se conformer à la Réglementation Thermique 2005 et limiter la consommation d'énergie. La réalisation de vérandas est également centrale pour optimiser les apports thermiques dans les maisons. Lorsqu'elle est mise en œuvre dans les règles de l'art, une véranda devient un élément énergétique actif hiver comme été. Pour renforcer son action, la véranda est elle-même isolée par un store métallique extérieur. »

Dominique Métayer, UNA Maçonnerie Carrelage :

« Les maçons réalisent la structure des bâtiments. Il est donc très important qu'ils soient parfaitement "à jour" sur les questions d'efficacité énergétique du bâti afin de pouvoir coordonner les différents corps d'état. Ils doivent en premier lieu assurer et concevoir la résistance thermique totale des murs et planchers : continuité de l'isolation, rupture des ponts thermiques. Pour cela l'"éco-maçon" sait travailler en alliant de nouveaux matériaux bio-sourcés comme la ouate de cellulose, le chanvre, la paille, ou les plumes de canard, aux techniques et matériaux traditionnels que sont les briques de terre cuite ou la chaux.



De plus, les maçons sont souvent les premiers conseillers de leurs clients, notamment sur l'orientation et l'exposition de l'ouvrage pour optimiser l'apport d'énergie solaire, ou sur la répartition des zones vitrées et l'intérêt d'une véranda, etc.

Pour un carreleur, la priorité aujourd'hui est d'adopter des gestes simples pour lutter contre les déperditions d'énergie. 7 % des déperditions thermiques se font par le sol. Nous conseillons nos clients sur la mise en place d'isolants thermiques sous carrelage ou encore de systèmes de chauffage par le sol, à eau chaude ou électrique. Il est également important de promouvoir l'utilisation de matériaux traditionnels locaux pour éviter les dépenses d'énergie liées aux longs transports. »

Jean-Jacques Chatelain, UNA Peinture Vitrerie Revêtements :

« Tout d'abord, les peintres et plaquistes écolos utilisent des "éco-matériaux", peintures écologiques, revêtements en matériaux naturels, vernis bios. Grâce à ces produits durables, la décoration intérieure et extérieure devient respectueuse de l'environnement et participe pleinement à l'"éco-construction". Nous recommandons également ces matériaux à nos clients pour des raisons sanitaires, en particulier pour les travaux en intérieur. »



Par ailleurs, nous intervenons très souvent en rénovation dans les pièces humides (salle de bain, cuisine) où il est capital de détecter et de réparer tout problème lié au système de ventilation. Toujours dans la prévention de l'humidité, nous mettons en œuvre des techniques d'isolation par l'extérieur par enduits minces. Nous conseillons enfin nos clients sur l'éclairage et la luminosité de leur logement, afin de limiter le recours à l'éclairage artificiel. »

Maurice Di Giusto, UNA Couverture Plomberie Chauffage :

« Notre profession est en lien direct avec l'énergie et avec de nombreuses techniques innovantes. A ce titre nous devons être de véritables piliers en matière de conseil et de travaux pour réduire les consommations d'électricité, de gaz, de fuel et d'eau grâce à des systèmes de chauffage économiques. L'installation de systèmes solaire ou géothermique, associée à une évaluation de la performance de l'isolation et de la ventilation d'un bâtiment permet d'éviter des déperditions colossales d'énergie. »

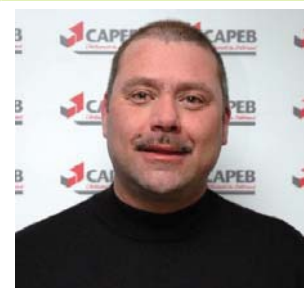


L'offre en matière de systèmes de chauffage "verts" est aujourd'hui bien développée : chauffe-eau solaire thermique, systèmes solaires combinés, pompe à chaleur, chaudière à condensation ou chaudière basse température, chauffage et production d'eau chaude utilisant le bois... Nous sommes les mieux placés pour parler de chauffage ! A nous donc d'orienter les particuliers vers cette offre nouvelle, et de leur conseiller des solutions adaptées.

Encore 30 % des déperditions énergétiques totales d'un bâtiment se font par le toit ! Il est donc plus que nécessaire de maîtriser de nouvelles techniques d'isolation et de mieux adapter les constructions à leur environnement. Nous privilégions les matériaux traditionnels locaux (ardoises, tuiles en terre cuite), et tâchons de généraliser la pose d'isolants de toiture, même minces, qui permettent de limiter largement les déperditions. L'"éco-couvreur" maîtrise également de toutes nouvelles techniques écolos comme les terrasses végétalisées, l'incorporation de capteurs solaires, ou la collecte des eaux pluviales. »

Christian Schieber : UNA Métiers de la pierre

« La pierre est un matériau qui s'inscrit facilement dans une démarche écologique. Elle est recyclable, et nous veillons à privilégier la pierre d'extraction locale pour limiter les dépenses d'énergie liées à son transport. Côté mise en œuvre, être ECO Artisan® c'est maîtriser la mise en œuvre de "monobloc" en pierre massive poreuse. Naturellement isolante, la pierre garantit un excellent confort thermique grâce à sa grande inertie. Nous réalisons également des systèmes d'isolation thermique par l'extérieur par bardage. »



La pierre reste enfin le matériau privilégié pour les cheminées à foyer ouvert et les inserts, qui sont des systèmes de chauffage propres. »

José Pereira, UNA Équipement électrique et électronique :

« Pour nous, être ECO Artisan[®], c'est d'abord sensibiliser nos clients à une consommation d'électricité plus responsable par l'utilisation d'équipements économes en énergie, comme des ampoules basse consommation, des détecteurs de présence qui permettent un allumage automatique dans la pièce... La mise en œuvre de systèmes performants et innovants pour la production d'électricité est aujourd'hui notre cœur de métier. Pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, nous conseillons par exemple à nos clients l'installation de capteurs photovoltaïques qui convertissent la lumière en électricité.



L'acquisition de nouvelles compétences en matière de domotique et d'automatisation est également devenue indispensable pour les professionnels de l'électricité, car les nouveaux systèmes intégrés de gestion permettent d'importantes économies d'énergie. »

David Morales : UNA Métiers et techniques du plâtre et de l'isolation

« Nous intervenons sur tous les types d'isolation, dans tous les types de bâtiments ! L'isolation est l'arme absolue contre les déperditions thermiques qui sont dues pour 30 % à la toiture, et pour 25 % aux murs. L'intérieur comme l'extérieur du bâtiment sont concernés. Un plâtrier aujourd'hui doit pouvoir réduire les ponts thermiques et maîtriser l'étanchéité à l'air des parois.



Aller au bout de la démarche écologique passe également par la mise en œuvre de nouveaux matériaux bio-sourcés, comme le chanvre, la paille, le coton, le lin, la laine de mouton ou les plumes de canard. Grâce à la certification ACERMI (Association pour la CERTification des Matériaux Isolants) nous pouvons identifier les isolants reconnus et nous familiariser avec leurs propriétés. »

Catherine Foucher, Présidente de la CNFA :

« La marque ECO Artisan[®] atteste en premier lieu de la qualité d'accueil que les conjointes d'artisan mettent en œuvre, et ceci dès le premier contact téléphonique avec le client. Elles veillent à envoyer les devis dans les délais convenus, à respecter les clauses de ces devis, à signer un procès verbal de réception des travaux... La préoccupation centrale des "éco-conjointes" est la satisfaction du client, ce qui passe par la capacité à apporter un conseil de qualité.



L'avenir du marché est aux économies d'énergie : à nous d'acquérir des connaissances générales pour pouvoir proposer facilement des fenêtres double ou triple vitrage, des isolations intérieures ou extérieures, des systèmes économiques de chauffage adaptés, ou encore des systèmes de ventilation. A nous aussi de faire en sorte que les compétences de l'entreprise soient clairement identifiables. »



5. Annexes

▪ L'examen d'obtention de la marque ECO Artisan®

L'examen consiste à remplir un QCM (questionnaire à choix multiple) dans un temps imparti (2 heures - à confirmer). Chaque candidat remplit un QCM différent, composé de 40 questions piochées dans une liste d'environ 400 questions. Tous les QCM ont le même degré de difficulté.

Un QCM ECO Artisan® comporte 4 grandes parties :

- Section 1 : connaissances générales et connaissances thermiques simples
- Section 2 : connaissances thermiques approfondies
- Section 3 : maîtrise de l'outil d'évaluation thermique
- Section 4 : capacités de conseil auprès des clients et qualité de service de l'entreprise



Passation d'un QCM à la CAPEB du Rhône

Dans chaque partie, 10 questions sont posées, dont 3 à 5 dites « questions faciles ». Chaque bonne réponse vaut 1 point. Le candidat aura réussi l'examen s'il obtient au moins **32 bonnes réponses**, en ayant obtenu la moyenne dans chacune des quatre parties (au moins 5 points sur 10).

Exemples de questions :

Questions faciles :

Un bon coefficient λ (lambda) a une valeur de :

- A : 30
- B : 3
- C : 0,03

Le classement des performances du D.P.E (diagnostic de performance énergétique) se concrétise par :

- A : une étiquette « énergie »
- B : une étiquette « climat » pour les émissions de gaz à effet de serre
- C : une étiquette « énergie » et une étiquette « climat »

Questions plus difficiles :

Qu'est-ce qu'un certificat d'économie d'énergie ?

- A : une attestation établie par les collectivités locales et remise au maître d'ouvrage après réalisation de travaux d'économie d'énergie dans un logement existant
- B : une preuve de respect de l'obligation des fournisseurs d'énergie à promouvoir les économies d'énergie auprès de leurs propres clients et à réaliser des économies sur leurs propres installations
- C : une attestation établie par les services fiscaux pour permettre aux clients des entreprises de bénéficier du crédit d'impôt.

Dans la réglementation thermique pour les bâtiments existants de moins de 1 000m², la résistance thermique minimale exigée pour les planchers de combles perdus est de :

- A : $R < 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$,
- B : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

Quel est le risque encouru en cas d'utilisation de matériaux isolants ne bénéficiant pas de validation technique officielle:

- A : il n'y a pas de risque si le fabricant s'engage
- B : je ne serai pas assuré en cas de problème

▪ Les 3 logiciels professionnels d'évaluation thermique

La réalisation de l'évaluation des performances thermiques d'un logement est l'un des deux piliers de la démarche ECO Artisan[®], avec la mission de conseil auprès des particuliers.

Pour réaliser cette évaluation, l'artisan devra acquérir un logiciel professionnel adapté à tous les corps de métier, et respectant un certain nombre de caractéristiques : objectivité, indépendance des solutions proposées, fiabilité, ergonomie, etc.

Deux logiciels répondant à ces critères sont référencés par la CAPEB au titre de la démarche ECO Artisan[®] : CAP ENERGY, CESAR CUBE et EASY ENERGIE (cette liste est susceptible d'évoluer).



Les mises à jour seront envoyées automatiquement et gracieusement par les éditeurs de logiciel.

A propos de la CAPEB

La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du bâtiment (www.capeb.fr) :

- ✓ 380 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment
- ✓ 992 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment
- ✓ 80 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment

Réalisations :

- ✓ 77 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du bâtiment,
- ✓ 1,63 milliard d'euros d'investissements, soit 61 % des investissements du bâtiment

**Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer jusqu'à 20 salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.*

-> Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment 2011 » (Disponible sur simple demande)

▪ Contacts presse

Hopscotch : Sabine Doligé - Tél : 01 58 65 01 33 - sdolige@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr